EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 Il du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

NC = non concerné

Les réponses apportées figurent en bleu sur le présent document.

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1. 1.1 Renseignements généraux			
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?		
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	La procédure concernée par la présente demande d'examen au cas par cas est une modification du Plan Local d'Urbanisme de Romans-sur-Isère. Elle concerne uniquement le territoire de Romans-sur-Isère (26100).		

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :					
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	NC				
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	NC				

2. Coordonnées

3.	2.1	Ident	tification de la	personne pe	ublique responsable
Qui respo	est nsabl	la e ?	personne	publique	La personne publique responsable est Madame le Maire de Romans-sur-Isère, Marie Hélène THORAVAL.

	ublique responsable Pour les échanges administratifs, votre référent sera Sandra Baudouin, service Urbanisme de la Ville de Romans.
4. Coordonnées pour les échange administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Adresse postale : place Jules Nadi – 26100 Romans-sur-Isère Adresse mail : sbaudouin@ville-romans26.fr Téléphone : 04 75 71 37 55
	Cette personne sera également la personne ressource pour toute question.

5. NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

6.	3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?
- Table (1989)	Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours
Oui	Le territoire de Romans-sur-Isère est couvert par le SCOT du Grand Rovaltain Drôme-Ardèche, approuvé en date du 25/10/2016.

Oui Par un PLU	Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale Le territoire de Romans est actuellement couvert par un PLU, approuvé le 08/07/13, mis à jour les 18/07/2013, 10/06/2016, et 03/06/2020, modifié les 19/09/2016, 18/12/2017, 24/09/2018 et mis en compatibilité par déclaration de projet le 24/09/2018. Dans le cadre de la dernière révision générale, en 2013, le PLU avait alors fait l'objet d'une évaluation environnementale. Si votre projet conceme une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution) L'objet de la présente modification de PLU est la création d'un STECAL (secteur de taille et de capacité limitée).
	CF annexe 2 : zonage et règlement avant modification n°3 du PLU et zonage et règlement avec modification n°3

 3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de ve Au dernier recensement général, quel est le nombre 	En 2019, Romans sur Isère cor	nptabilisait 33.832 habitants.
d'habitants (données INSEE) ?		The state of the s
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	La superficie de la commune de	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est	La superficie concernée par l	a présente modification du PLU
la superficie du territoire concernée par votre projet ?	représente 0.8 hectare.	
a de pormoro da torritorio de la compania del compania del compania de la compania del compania	PLU 2013	
	Zones U	1194 ha soit 37 % du territoire
Si le territoire dispose déjà d'un document	Zones AU	160 ha soit 5 % du territoire
d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Zones A	1422 ha soit 43 % du territoire
	Zones N	497 ha soit 15 % du territoire
	TOTAL	3273 ha
	Indiquez les données en surfac	

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Les caractéristiques générales du territoire de Romans pourraient se synthétiser ainsi =

Ville centre de son bassin de vie.

Développement radioconcentrique de la ville depuis son centre historique niché au bord de l'Isère.

Secteurs protégés au titre de l'AVAP (SPR): centre historique/centre ville/Cité ouvrière Jules Nadi/berges de l'Isère. Bon niveau d'équipements scolaires et sportifs, de services, de commerces proportionnés à la taille de la Ville et à son statut de ville centre.

Attractivité commerciale avec Marques Avenues.

Tourisme culturel et vert avec le musée de la Chaussure et la vélo voie verte notamment.

Présence dans le grand ouest et nord-ouest de terres agricoles. Secteurs boisés sur le secteur des Balmes sur le nord-ouest et le long des berges de l'Isère.

Dynamique économique dans le secteur de l'agro-alimentaire. Poids du secteur industriel avec les zones d'activités économiques des Chasses et des Allobroges à l'Est.

9. 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Les grandes orientations générales du PADD, débattues dans le cadre de la dernière révision générale du PLU de 2013 sont les suivantes :

1/dynamiser l'économie et diversifier le développement urbain en :

- Favorisant la mixité et la diversité urbaine et sociale dans le cadre d'un projet de développement maîtrisé de l'habitat
- Maitrisant les extensions urbaines afin d'assurer un développement urbain durable de la commune
- Rééquilibrant les pôles économiques entre les périphéries Est et Ouest et le Centre-Ville

2/s'encadrer d'une politique forte de protection et de gestion du patrimoine, en :

- Préservant et valorisant le patrimoine urbain, architectural, paysager et naturel
- Prenant en compte et gérant les différents types de risques

3/organiser et améliorer la mobilité sous tous ces modes pour limiter les nuisances et mettre en valeur la ville, en :

- Facilitant les échanges et le transit au sein de la commune
- Valorisant l'espace public urbain et libérer de l'espace dans le centre-ville
- Améliorant les conditions de déplacements et l'accès aux réseaux de technologies de l'information et de la télécommunication

Cf annexe 3: PADD du PLU de 2013

0. 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

Cf annexe 4 : arrêté municipal engageant procédure de modification du PLU

- 11. Par exemple:
- 12. de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- 13. de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

L'objet unique de la présente modification du PLU est la création d'un STECAL poursuivant un double objectif :

- 1/ le développement d'un projet économique d'hébergement touristique
- 2/ la réhabilitation du patrimoine romanais

3.6 Votre	projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ? Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher crée)
Non	(description de la nature du projet et de des dimensions de 1, 1

15. 3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procéc16.	17. ui	18. on	19. Le cas échéant, précisez :
20. Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) : 21.	OUI		Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. Le dossier de modification du PLU, dans le cadre de la procédure, sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées et à un passage en CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de la Drôme)
22. Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		NO N	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il co24.	25. ui	26. on	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des- territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_m ont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		NO N	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes)? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/ Sélection du zonage « Loi Littoral »		NO N	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	OUI		SDAGE RHONE MEDITERRANNEE
Autres: Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional	OUI		Romans-sur-Isère fait partie de l'Agglomération Valence Romans Agglo.

27. 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concemé par le projet ?

28. Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Le secteur concerné par le STECAL se situe au nord-ouest du territoire, 320 chemin du Château à Romans-sur-Isère.

Cf annexe 5 : plan de situation secteur concerné par la modification n°3 du PLU + extrait cadastral

27. 3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision	400
anogoo), produce to dedical concente par le projet	
28. Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	

Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

29. 4.1 Présentation de votre projet	
 30. 31. À quel type de commune appartenez-vous ? 32. Sélectionnez dans la liste ci-contre 	 33. Commune de centralité urbaine Commune péri-urbaine de première couronne Commune péri-urbaine éloignée Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural Commune rurale Autre: (précisez)
34. 4.1.1 Si votre projet permet la création de logeme	ents précisez :
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	NC Le projet concerne la création d'un hébergement touristique.
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?	Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune
Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités ?	NO
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s)? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	NC
Quel taux de rétention foncière votre projet applique- t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché NC
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	NC
Quelle sera la surface moyenne par logement?	NC
Par quels moyens prévoyez-yous de maîtriser l'enieu	de consommation d'aspace 2

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

- 1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension
- 2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
- 3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
- 4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
- 5. les objectifs de densité
- 6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

29. 4.1 Présentation de votre projet	
35. 4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités	s économiques, industrielles ou commerciales, précisez :
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le	NC
SCoT?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ?	
S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur	NC
des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
ow : 1, 4513 une ou des zones d'activités sur votre	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre	
territoire : quelle est leur surface actuelle (occupée et	NC
disponible)?	
• quel est leur taux d'occupation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à	
l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:	
• quelle est leur surface actuelle (occupée et	NC
disponible)?	
• quel est leur taux d'occupation ?	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette	NC
surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ?	NO .
Indiquez lequel et comment il s'applique ? Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en a	annexe)
Completez si necessaire (ex . projet d OAF jointe en a	annoxom,
NC	

36. 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestie Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	OUI		Si oui, précisez le type d'agriculture concemée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC). L'assiette foncière du projet est localisée dans la zone agricole dite zone A du PLU de Romans-sur-lsère en vigueur. La partie bâtie existante représentée par le château et ses dépendances seront réhabilitées dans une perspective de restauration qualitative du patrimoine historique. Des annexes seront construites pour répondre au besoin du projet à proximité des espaces bâtis existants cités cidessus. Le parc arboré sera maintenu et paysager. Au nord du site, un espace sera réservé pour recevoir les stationnements en réponse au besoin du projet, en lieu et place d'espaces cultivées à des fins de luzerne pour les chevaux. Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe Aucun diagnostic agricole n'a été réalisé sur le territoire de Romans. Le PLU en 2013 présente une analyse succincte de l'état des lieux de l'agriculture à cette date.

36. 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers		The state of the s
		2013/volet agricole
Des espaces boisés ?	NON	Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale forêts exploitées, forêt de protection, ?)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme,) Le périmètre du STECAL est situé en zone A dite Agricole du PLU de Romans-sur-Isère en vigueur. Cette zone correspond à des terrains qui font l'objet d'une protection particulière en raison de la valeur et du potentiel agronomique, biologique et économique des terres agricoles. Cf annexe 2 article 1 et 2 du PLU de Romans en vigueur sur les constructions, installations interdites et autorisées.
Complétez si nécessaire		

37. 4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité Votre projet concerne-t-il, directement ou			
indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s)? Et quels sont les enjeux identifiés?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map		NON	Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joingnz-la en annexe. Le STECAL se trouve en limite sud de la Zone Natura 2000, hors périmètre. Il n'est donc pas concerné par Natura 2000.
Un parc naturel national ou régional ?		NON	
Une réserve naturelle nationale ?		NON	
Un espace naturel sensible ?		NON	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map			Une ZNIEFF de type 2 grève le tènement, objet de la présente modification du PLU. Elle se dénomme Collines Dromoises et possède les caractéristiques suivantes : - préservation de populations animales ou végétales, telles que celle de zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Huppe fasciée, Guêpier d'Europe), de reptiles, d'insectes (Agrion de Mercure) ou de batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune). - intérêt paysager, géologique (avec notamment les gisements de sables helvétiens fossilifères de

Votre projet concerne-t-il, directement ou ndirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			Charmes sur l'Herbasse et Tersanne, cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), géomorphologique (modelé périglaciaire), ainsi que biogéographique compte tenu de la présence de nombreuses espèces méridionales (Psammodrome d'Espagne) ou continentales (Scabieuse cendrée) parvenant ici en limite de leur aire de répartition géographique.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map		NON	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR) soit par inventaire soit par expertise pédologique?		NON	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		NON	
Complétez si nécessaire		Na.	

38. 4.4 Continuités écologiques			Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?
		é	Le PLU de Romans fait état de continuités ecologiques repérées au document graphique. Celles-ci témoignent de la qualité environnementale et du capital écologique du site.
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses	Oui	1 1	Elles sont constituées de boisements et de cours l'eau.
portant sur les continuités écologiques ?		t	Le tracé du corridor écologique passe à l'Est du errain objet de la présente modification du PLU, au niveau du ruisseau Bréal Rochas, sans impactée la parcelle considérée.
			<mark>Cf annexe 7</mark> : extrait zonage PLU avec corridor écologique.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysag e_r82.map	espace Le SF biodiv 2 corr Roma Roma	s perméable RCE de F ersité et d ridors éco uns ont é uns reliant	ntionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les es, corridors linéaires ou corridors thermophiles. Rhône Alpes a identifié en 2014 des réservoirs de les corridors écologiques à l'échelle régionale. logiques de part et d'autre de la zone urbanisée de eté identifiés au niveau de la plaine agricole de la Vallée de l'Isère et le massif du Vercors au sud isés du plateau de Chambaran au Nord.

38. 4.4 Continuités écologiques			
		Le sec prioritain des obj d'autre	ant à la fonctionnalité écologique. teur de Romans est identifié comme l'un des secteur res d'intervention vis-à-vis de la trame verte et bleue ave ectifs de restauration des corridors écologiques de part e de la zone urbanisée de Romans pour maintenir une nalité écologique entre le massif du Vercors et le plateau de
39. 4.5 Paysage, patrimoine bâti Votre projet concerne-t-il, directement ou	1 in the		
indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map		NON	
Site inscrit ou projet de site inscrit?			
http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_pay sage_r82.map		NON	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		NON	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		NON	Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage ?		NON	
Complétez si nécessaire			

Captages		File	
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		NON	
Autres captages prioritaires ?		NON	
Usages : eau potable ; gestion des eaux us	ées et	eaux p	luviales
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	OUI		D'une manière générale sur le territoire de Romans A ce jour les volumes prélevés pour les besoins en eau potable des communes de Romans et Mours-St-Eusèbe sont sensiblement constants sur les 5 dernières années. La quantité d'eau prélevée, dans les conditions de fonctionnement normale des équipements existants, permet d'assurer les besoins actuels. Et depuis plusieurs années des améliorations de la performance des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau, laissent supposer que les volumes prélevés seront adaptés aux besoins futurs.

0. 4.6 Ressource en eau			Au regard des besoins liés au projet
			Le terrain en question est à ce jour desservi par une conduite d'eau potable avec un branchement existant.
			La capacité du réseau principal couvre les besoins en eau potable domestique du projet d'hébergement touristique.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour épondre aux besoins présents et futurs du erritoire?			Le projet est en zone d'assainissement non collectif. Le système d'assainissement autonome devra répondre aux exigences réglementaires : surface disponible sur la parcelle, et caractéristiques physiques du milieu récepteur.
durable.gouv.fr/			
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	OUI		Les eaux pluviales de l'ensemble des surfaces imperméabilisées doivent être gérées sur l'emprise du projet. L'infiltration sur l'unité foncière doit être la première solution recherchée pour l'évacuation des eaux pluviales recueilles sur l'unité foncière. S'il est prouvé que l'infiltration est insuffisante, le rejet de l'excédent nor dirigeable sera dirigé de préférence vers le milieu naturel
Complétez si nécessaire			
OSIMpioto2 of Message			
41. 4.7 Sols et sous-sol			Si oui, le(s)quel(s)?
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			
indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
indirectement les points suivants ? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites		Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
indirectement les points suivants? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales? Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		NON	Et quels sont les enjeux identifiés ?
indirectement les points suivants? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales? Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS?			Et quels sont les enjeux identifiés ?
indirectement les points suivants? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales? Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT =63&carte=		NON	Et quels sont les enjeux identifiés ?
indirectement les points suivants? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales? Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT		NON	Et quels sont les enjeux identifiés ?
indirectement les points suivants? Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales? Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte= Carrières et/ou projets de création ou		NON	Et quels sont les enjeux identifiés ?

42. 4.8 Risques et nuisances Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?			Si oui, le(s)quel(s)?
Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales	Oui	Non	Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		NON	Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts industriels, technologiques, miniers, cavité
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		NON	
Nuisances ?		NON	Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives

42. 4.8 Risques et nuisances		
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	NON	
Complétez si nécessaire		

Si oui, le(s)quel(s)? Et quels sont les enjeux identifiés? Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc Il existe un réseau de transport collectif urbain (bus scolaire et voyageurs).
Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc Il existe un réseau de transport collectif urbain (bus
Il existe un réseau de transport collectif urbain (bus
A proximité du site, un arrêt de bus est présent route des Balmes. La gare ferroviaire dans le centre-ville de Romans permet d'accueillir les voyageurs en train.

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	44.
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	

Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques,)	
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP,)	

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date:

2 4 JUIN 2020

Lieu: Romans-sur-Isère

Marie-Hélène THORAVAL, Maire de Romans/sur-Isère

Récapitulatif des annexes joints

Annexe 1 : contact

Annexe 2 : zonage et règlement avant modification n°3 du PLU et zonage et règlement avec modification n°3

Annexe 3 : PADD du PLU de 2013

Annexe 4 : arrêté municipal engageant procédure de modification du PLU

Annexe 5 : plan de situation secteur concerné par la modification n°3 du PLU + extrait cadastral

Annexe 6 : extrait diagnostic territorial PLU 2013/volet agricole

Annexe 7 : extrait zonage PLU avec corridor écologique.

ANNEXE 1

Contacts

 45. Identification de la personne resso 46. Vous indiquerez ici les coordonnée dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffu 	ource, en charge du suivi du dossier les d'une personne ressource que nous pourrons joindre en cas de questions sur votre usées sur notre site internet.
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Sandra Baudouin, service Urbanisme, Ville de Romans-sur-Isère.
47. Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Adresse postale : place Jules Nadi – 26100 Romans-sur-Isère Adresse mail : sbaudouin@ville-romans26.fr Téléphone : 04 75 71 37 55

